



Assemblée Générale
du 20 septembre 2017, 19.30 – 21.30 heures
Salle du Vampire
Rue des Petits-Epineys 7, 1920 Martigny

Procès-verbal

Ordre du jour :

1. Bienvenue et contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du PV de l'assemblée générale du 29.09.2016
Le PV est consultable sur le site PJVR : www.projuventute-vs.ch
4. Rapport annuel 2016
5. Présentation des comptes 2016-2017
6. Rapport des vérificateurs des comptes pour l'exercice 2016-2017
7. Approbation des comptes 2016-2017 et décharge au comité
8. Changements et nominations au comité
9. Nomination des vérificateurs de comptes
10. Fixation des cotisations annuelles
11. Approbation du budget 2017-2018
12. Divers

Présents :

- PJVR : Jean-Charles Clavien (président), Lucien Carron (Vice-président), Grégoire Zufferey (trésorier), Christian Ebener (procès-verbal)
- Jean-Daniel Bossy (Commune de Martigny – directeur du CMS)
- Pascal Gross (Préfet, Saint-Maurice)
- Michel Galliker (Conseiller municipal, Saint-Maurice - Affaires sociales, santé et cultes),
- Gilles Borgeaud (Conseiller municipal, Monthey - Infrastructures, Mobilité & Environnement)
- Natercia Knubel (Conseillère communale, Collombey-Muraz - Droit de cité, Intégration, Animation et sociétés locales)
- Michèle Gay (Conseillère communale Salvan - Affaires sociales, Santé publique, Culture, Jumelage, Intégration)
- Tristan Mottet (Président de la FRAPEV, Fédération Romande des Associations de Parents d'Elèves du Valais)
- Cédric Bonnébault (délégué à la jeunesse à l'Etat du Valais)
- PJ Monthey : Raymond Brunner, Linda Theytaz Di Nino, Marie-Do Premand, Anne-Claude Arlettaz, Martine Oberhauser
- PJ Martigny : Marthe-Marie Polli, Paula Mévillot, Bernard Ghisoli, Thomas Caillet, Thérèse Damay
- PJ Sierre : Catherine Vocat Zufferey, Muriel Rey, Bernadette Grutter, Christiane Favre, Geneviève Schwéry-Clavien
- PJ Sion-Hérens-Conthey : Eliane Zengaffinen

1. Bienvenue et contrôle des présences

Jean-Charles Clavien, président de PJVR salue les participants et les représentants des groupes locaux, et tout particulièrement le représentant de la Commune de Martigny, M. Jean-Daniel Bossy. Il en profite pour le remercier de nous recevoir dans ses locaux et de nous offrir l'apéritif qui suivra l'assemblée.

Un salut est également adressé aux autorités et représentants qui nous font l'honneur d'être présents et nous montrent leur soutien direct :

- M. Jean-Daniel Bossy, en tant que directeur du CMS de Martigny, avec qui nous collaborons activement (tout comme avec tous les CMS du Valais romand) ;
- M. Pascal Gross, Préfet de St-Maurice ;
- M. Michel Galliker, conseiller municipal à St-Maurice ;
- M. Cédric Bonnébault, délégué à la jeunesse à l'Etat du Valais ;
- M. Tristan Mottet, président de la FRAPEV, Fédération Romande des Associations de Parents d'Elèves du Valais ;
- M. Gilles Borgeaud, conseiller municipal à Monthey.
- Mme Natercia Knubel, Conseillère communale, Collombey-Muraz
- Mme Michèle Gay, Conseillère communale Salvan

Pour notre association, c'est un fort encouragement à poursuivre nos actions en faveur des jeunes en grandes difficultés ou dans le besoin, mais qui, souvent, par méconnaissance ou par gêne hésitent à faire appel à nos services.

Merci de votre présence, sachant que nous restons ouverts aux demandes que vous pourriez nous adresser.

Nous excusons ici de nombreuses personnes ; préfets, représentants des CMS, présidentes et présidents de commune, responsables du domaine social et des écoles. Plus de vingt personnes ou communes nous ont fait savoir leur impossibilité d'être parmi nous. Merci à eux de leur écoute.

Merci à vous toutes et tous d'avoir pris connaissance de notre invitation et d'y avoir répondu !

Le président de PJVR déclare cette assemblée ouverte !

2. Ordre du jour

Après un rapide tour de table, les participants approuvent l'ordre du jour proposé.

3. Approbation du PV de l'assemblée générale du 29.09.2016

Personne ne demande la lecture du PV. Ce dernier est consultable sur le site PJVR : www.projuventute-vs.ch. Le secrétaire est chaleureusement remercié pour la rédaction de qualité du PV 2016.

Les participants approuvent le PV proposé.

4. Rapport annuel 2017

Le président procède à la lecture de son rapport annuel, dont les principaux éléments sont rappelés ci-dessous.

"Les jeunes aident les jeunes".

"L'argent de la région pour la région".

Pro Juventute Valais romand reste fidèle à sa mission : Soutenir les jeunes et les aider à devenir des adultes responsables et capables de discernement envers eux-mêmes et envers la société.

Durant l'année écoulée, nous avons distribué près de CHF 50'000.- en soutien à des jeunes, leur famille, leurs associations, pour :

- ✓ Des activités parascolaire, telles que la culture et les loisirs ;
- ✓ Des prises en charge de cotisation à des clubs de foot, de dance, ... ;
- ✓ Des déplacements, par ex. favoriser la mobilité ;
- ✓ Des camps de vacances ;
- ✓ Des aides à caractère social.

Nous sommes également intervenus afin de soutenir :

- ✓ Des groupements de jeunes ;
- ✓ Des sociétés de jeunesse ;
- ✓ Des festivals locaux ;
- ✓ Des passeports vacances ;
- ✓ Associations accompagnant des jeunes ;
- ✓ Des implantations d'installations sportives ;
- ✓ Des mises à disposition de places de jeux.

Prenant en compte ces soutiens, le résultat financier de l'Association se solde par un déficit de CHF 6'120.80. Il est cependant largement compensé par le bilan consolidé avec les Groupes locaux. Vous prendrez connaissance au point suivant de l'état de nos finances qui, d'un point de vue global, sont saines, mais présentent une difficulté pour l'Association faitière. En effet l'Association n'enregistre aucune rentrée personnelle et ponctionne auprès des Groupes locaux une cotisation annuelle qui n'est pas négligeable.

Plusieurs communes, conscientes de l'apport de Pro Juventute pour leurs administrés acceptent de nous attribuer un montant annuel qui nous permet de continuer, voire d'intensifier nos activités auprès des jeunes et de leurs familles. Ces montants sont intégralement restitués aux Groupes locaux pour qu'ils profitent à la région dans laquelle est située la commune.

Quelques dons privés sont les seuls apports qui restent dans la caisse de l'Association. Nous tenons ici à exprimer toute notre gratitude à nos généreux donateurs en souhaitant que leurs dons soient suivis par de nouveaux et nombreux autres donateurs.

Si nous avons pu soutenir la jeunesse du Valais romand de manière aussi importante, c'est grâce au travail intense fourni par nos bénévoles lors des ventes de fin d'année. Que ce soit par les écoles ou sur les stands, ils quadrillent leur région pour que, sous après sous, les caisses se remplissent et nous permettent de poursuivre nos activités d'entraide. Merci chers bénévoles, merci de votre engagement, de votre investissement en temps, de votre disponibilité. Sans votre précieuse collaboration, Pro Juventute serait méconnu dans nos chaumières.

Un relais indispensable pour nos ventes, reste celui des écoles. Dans les Centres dont la direction est favorable et où des enseignants acceptent de collaborer, les élèves diffusent le message chez leurs proches et concrétisent notre devise :

"Les jeunes aident les jeunes"

Et ainsi ils prennent conscience de quelques inégalités, ce qui les rend plus sensibles à leurs camarades qui peut-être ne mangent pas toujours à leur faim. Merci aux directions d'écoles, merci aux enseignants de permettre ainsi de perpétuer une tradition bien helvétique.

Outre les produits proposés par la Fondation suisse, nous avons également vendu des chocolats « David » qui font le bonheur des classes qui tentent l'expérience, puisque chaque cabas vendu par les élèves laisse un fond de caisse de CHF 25.- à la classe.

Nous comptons actuellement dans notre Association quatre GL : Sierre, Sion-Hérens-Conthey, Martigny et Monthey. La mise en place de nouvelles équipes prend du temps pour que les bénévoles qui acceptent de s'impliquer dans ces comités comprennent le fonctionnement de Pro Juventute et s'ingénient à les appliquer au mieux. Mais des changements significatifs apparaissent et laissent augurer d'un avenir prometteur.

Nous cherchons toujours, par ailleurs, à constituer les comités des GL de St-Maurice et Entremont. Des contacts sont en cours et nous avons bon espoir de mettre en place des comités actifs dans ces deux districts.

Nous voulons une Suisse où les enfants et les jeunes peuvent s'épanouir et sont écoutés car les enfants d'aujourd'hui constitueront la société de demain.

Cette mission de Pro Juventute se traduit localement par une diffusion des programmes de la Fondation. Que ce soit à propos de la gestion de l'argent – de poche pour commencer – ou de l'utilisation des médias, ces projets sont relayés, proposés, présentés, diffusés, par nos Groupes locaux, indispensable maillon transmettant à nos jeunes quelques notions les aidant à devenir des adultes responsables.

Votre comité, dans la ligne de la Fondation, a mis en chantier une réflexion sur sa mission, ses objectifs, son rôle, son organisation. A cet effet nous avons entrepris divers contacts dont notamment l'Etat du Valais. Monsieur Bonnébault, délégué à la jeunesse nous en parlera en fin d'assemblée. Nous avons également sollicité un coaching par Compétences bénévoles et nous nous sommes approchés de la HES-SO Valais/Wallis pour effectuer une étude dans le cadre des travaux de recherche conduits par les élèves de la section Travail social. Nous serons en mesure vous présenter une première esquisse de cette stratégie lors de notre prochaine AG.

Pro Juventute Valais romand ne travaille qu'avec des bénévoles. Toutefois, pour divers travaux administratifs comme la recherche de fonds, la confection des flyers de vente, des dossiers de communication comme l'envoi à tous les notaires et avocats du Valais romand de notre brochure sur les legs, les Associations romandes collaborent étroitement et se sont regroupées sous le nom de Synergie romande. Cette collaboration nous permet de pallier partiellement à nos manques de structure administrative.

La collaboration avec la Fondation, plus directement le bureau romand, nous permet de développer des projets et de promouvoir les nombreux programmes élaborés par l'organe faitier. Merci à Monique Ryf Cusin et à ses collaborateurs. Nous espérons poursuivre cette excellente collaboration au profit de notre jeunesse.

Ces relations étaient particulièrement cordiales et efficaces avec Marco Buser, responsable des Associations auprès de la Fondation. Il se dirige malheureusement vers d'autres horizons. Nous le regretterons mais lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Notre Association ne peut fonctionner qu'avec une forte implication des délégués à son comité. Je leur adresse mes sincères remerciements pour leur engagement et leur disponibilité. Nous siégeons à plusieurs reprises au cours de l'année, selon les besoins et les points à débattre. Chacun, selon sa compétence et sa disponibilité apporte son éclairage et permet ainsi à notre Association de progresser et de poursuivre sa mission auprès des jeunes.

Merci de votre attention !

L'assemblée remercie le président de PJVR par acclamation.

5. Présentation des comptes 2016-2017

Notre caissier, Grégoire Zufferey, nous donne lecture des comptes de l'association PJVR, en donnant diverses explications.

Concernant l'association faîtière, les comptes bouclent avec un excédent de dépenses de CHF 6'120.80, ramenant ainsi le capital à CHF 15'270.96. Il est précisé que l'exercice enregistre exceptionnellement la cotisation de 2 années pour la Synergie Romande, ceci étant induit par un rattrapage de la première année.

Les comptes consolidés, soit l'association faîtière et les 8 districts du Valais romand, sont assez réjouissants, avec un capital global de CHF 178'181.35, et une perte de CHF 11'533.93. Cette dernière doit être interprétée avec précaution, puisque les divers montants des contributions des Communes du Valais de CHF 13'490.00 n'ont pour l'instant pas été intégrés aux résultats des groupes locaux. En effet, la décision relative à la redistribution de l'association faîtière aux groupes locaux n'ayant été prise que tardivement par le comité, ce montant apparaît dans les comptes de l'association faîtière comme un montant dû aux groupes locaux, alors même qu'il n'est pas intégré comme un montant à recevoir, et de fait comme un produit dans chaque groupe local. Il est bien entendu que ce report aura un aspect bénéfique pour les comptes 2017-2018 des groupes locaux.

L'exercice 2017-2018 devrait connaître une relative stabilité pour l'association faîtière, avec probablement une légère perte.

Notre président remercie Grégoire pour son excellent travail et précise le plaisir qu'il a à collaborer avec lui.

6. Rapport des vérificateurs des comptes pour l'exercice 2016-2017

Avec le changement de trésorier, les vérificateurs des comptes, MM Jean-Bernard Clerc et Claude Jacquemettaz, tous deux de Monthey, n'ont pas souhaité poursuivre leur mandat auprès de notre Association.

Les vérificateurs des comptes, Mmes Cindy Couturier et Emily Briguet, toutes deux retenues à d'autres occupations, certifient que les comptes sont correctement tenus et proposent de les accepter tout en remerciant notre trésorier pour l'excellence du travail effectué.

Il est précisé que chaque groupe local fait vérifier sa propre comptabilité et que la consolidation de la comptabilité s'appuie sur ce principe.

7. Approbation des comptes 2016-2017 et décharge au comité.

L'assemblée donne décharge au comité et accepte les comptes par acclamation.

8. Changements et nominations au comité.

Notre Association doit sans cesse se renouveler, aussi bien dans les divers comités que dans ses fonctions administratives.

Le Groupe local de Sierre a vécu un grand renouvellement. La présidente, Mme Geneviève Schwery a souhaité laisser la place à des forces nouvelles et a trouvé la perle rare pour reprendre les rênes de Pro Juventute Sierre en la personne de Catherine Vocat Zufferey.

Cathy est infirmière en soins généraux, mais travaille partiellement en tant que formatrice pour les auxiliaires de santé à la Croix rouge VS. En parallèle elle pratique le ayurveda de manière indépendante.

L'ayurveda est une forme de médecine traditionnelle originaire de l'Inde également pratiquée dans d'autres parties du monde. L'ayurveda ou encore médecine ayurvédique puise ses sources dans le Véda, ensemble de textes sacrés de l'Inde antique. En l'occurrence, il s'agit d'une approche médicale holistique datant de la civilisation védique et toujours en vigueur aujourd'hui. En Inde, depuis novembre 2014, elle est promue par le ministère du Yoga fondé par le Premier ministre Narendra.

Ses motivations sont à chercher dans le bénévolat, en particulier pour venir en aide aux plus défavorisés, que ce soit en Suisse ou hors de nos frontières.

Elle a par ailleurs réussi à entraîner avec elle deux nouvelles recrues : Catherine Théler Zufferey en tant que responsable des ventes et Muriel Rey, en tant que caissière du GL. Et pour que la transition se fasse dans les meilleures conditions, les anciens responsables de secteur restent à disposition durant cette première année. Merci à toutes et tous avec nos souhaits d'une bonne cohésion au sein du GL, ainsi qu'une bonne représentation envers la jeunesse du district de Sierre.

Le Groupe local du district de Monthey a aussi été reconstitué. Raymond Brunner en a pris la présidence et sous son impulsion tout le district entend à nouveau parler de Pro Juventute. Le comité renaît, se vitalise et devient l'un des fers de lance de notre Association. Merci à Raymond et à son équipe pour leur dynamisme entraînant. Nous leur souhaitons également beaucoup de plaisir à œuvrer en faveur de la jeunesse locale.

L'assemblée accepte par acclamation et à l'unanimité la nouvelle venue.

9. Nomination des vérificateurs de comptes

Comme mentionné plus avant, nous avons changé de trésorier lors de notre précédente assemblée ; ainsi, les anciens réviseurs n'ont pas souhaité poursuivre leur fonction auprès de notre Association.

Deux nouvelles vérificatrices ont donc été contactées par notre trésorier, Grégoire Zufferey. Toutes deux sont absentes, mais ont déjà fonctionné. Elles sont titulaires d'un brevet en comptabilité, respectivement finances. Nous avons le plaisir de soumettre à votre approbation la nomination de Mmes Cindy Couturier et Emily Briguet.

L'assemblée accepte par acclamation et à l'unanimité les nouvelles venues.

10. Fixation des cotisations annuelles

Le comité de PJVR demande à l'assemblée de se prononcer sur sa nouvelle proposition de cotisation pour les années à venir. Le tableau ci-dessous indique l'état actuel, la proposition faite et les différences entre les deux années :

District	Cotisation 2016-2017	Cotisation 2017-2018	Différence
Monthey	1'500.-	2'000.-	+500.-
Martigny	3'500.-	3'500.-	
Sion-Hérens-Conthey	1'500.-	1'500.-	
Sierre	3'500.-	3'500.-	
Entremont	/	500.-	+500.-
St-Maurice	/	500.-	+500.-
Total	10'000.-	11'500.-	

Pour garantir une certaine stabilité, sauf imprévu et cas de force majeure, cette proposition est faite pour les trois prochaines années, selon demande des GL, en recherche d'une certaine stabilité, à savoir : 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020.

Si nécessaire, le solde sera pris sur les Avoirs de l'Association PJVR.

L'assemblée accepte par acclamation les cotisations proposées.

11. Approbation du budget 2017-2018

Le but du comité est de ne plus demander de cotisation aux GL, afin qu'ils puissent utiliser l'entièreté des fonds à l'aide aux jeunes.

Au niveau des charges, aucune surprise n'est à mentionner et nous passons de 6 à 7000.-

Le deuxième grand poste concerne la licence PJ CH.

L'incertitude se situe au niveau des dons, en espérant de belles surprises.

En contrepartie des cotisations versées par les GL, c'est le travail de Synergie Romande.

Pro Juventute - Association Valais romand			
Budget d'exploitation 2017/2018			
		Charges	Produits
Participation des groupes locaux			11 500.00
Produits, dons et soutiens divers			1 000.00
Licence Pro Juventute CH		7 000.00	
Contribution Synergie Romande		3 750.00	
Publicité et matériel de promotion		1 000.00	
Frais de comité		500.00	
Frais de secrétariat		2 400.00	
Frais de représentation et déplacements		800.00	
Frais d'assemblée générale		500.00	
Frais de bureau et divers		1 500.00	
Intérêts et frais financiers		50.00	
Prestations et aides		1 000.00	
		18 500.00	12 500.00
Perte de l'exercice		-6 000.00	
		12 500.00	12 500.00

Le solde de CHF 6'000.- sera prélevé sur les Avoirs de l'Association.

L'assemblée accepte par acclamation le budget 2017-2018.

12. Divers.

12.1. Cédric Bonnébault, délégué à la jeunesse à l'Etat du Valais

Il félicite PJVr et la relève qui continue le combat.

Nommé au 1^{er} juin à son poste, il trouve important, de façon générale, de rencontrer toutes les associations qui s'occupent des jeunes, et PJVr en particulier. La création d'un vaste réseau est LA solution pour être efficace. Les jeunes représentent un point sensible dans notre société.

Il se réjouit de nous revoir bientôt pour discuter de projets concrets, tels que le suicide ou la précarité. Bien qu'il constate avec plaisir que le 97% des jeunes vont bien, il ne faut pas oublier les 3 autres %. Ensemble, nous pourrons faire en sorte que cette frange de la population puisse espérer en l'avenir.

12.2. Tristan Mottet, Président de la PFRAPEV – Fédération Romande des Associations de Parents d'Elèves du Valais

C'est une association jumelle à PJ, raison pour laquelle divers contacts ont déjà été pris, par ex. pour le concept de prévention « T'as où l'respect ? ».

C'est également le cas, plus récemment, pour « Parlons d'argent en famille », un atelier-conférence sur l'argent et la consommation dans le contexte familial.

Il rappelle à l'assistance à quel point il est nécessaire de collaborer : la FRAPEV fait le relais pour PJVR, et l'inverse est tout aussi vrai.

Il relève avec regret que, parfois, les associations de parents d'élèves ont mauvaise presse, alors qu'ils sont en partenariat avec l'Etat du Valais. Cette mauvaise presse est une des raisons pour laquelle il n'y a pas assez d'associations de parents d'élèves (il n'y en a que 14 dans le Valais romand) ; la FRAPEV est là pour améliorer cette situation et vient régulièrement parler avec les parents pour qu'ils fondent une association dans leur commune (www.frapev.ch/ape/qui-est-ce).

Une APE est une association de parents d'élèves d'une commune, d'un groupe de communes ou d'une région.

Ses membres se regroupent pour unir leurs forces, être mieux entendu et soutenu.

Une APE peut participer à l'évolution de l'école, partager avec les autres parents d'élèves, maintenir le fil conducteur entre les parents et les enseignants, être partenaire avec les autorités communales et scolaires, proposer des activités récréatives, ...

Chaque APE oriente ses priorités d'actions selon ses intérêts, ses besoins, ses attentes et évolue selon les contacts et les liens qu'elle a pu créer.

En voici quelques exemples : pédibus, transports scolaires, conférences, spectacles, activités pour les enfants (cours PAM, sorties nature, découvertes diverses, ...), rencontres de parents, participation aux commissions scolaires, aide aux devoirs, réalisation d'enquêtes, ventes-échanges, passeport-vacances, crèches, UAPE, ...

Selon M. Clavien, il y aurait des associations de parents qui ne font pas partie de la FRAPEV. M. Mottet ne peut que confirmer ces propos et cite les exemples de Sion et Sierre, deux associations efficaces qui préfèrent, comme d'autres encore, rester dans leur cercle fermé, plutôt que de se regrouper et renforcer l'importance de la FRAPEV.

Il en profite pour lancer un message à l'assistance : quiconque entend quelque chose à ce sujet peut, doit prendre contact avec la FRAPEV (www.frapev.ch/).

M. Clavien confirme, une fois de plus, l'importance et la nécessité de collaborer. L'importance du travail effectué dans les classes motive les enfants.

12.3. Jean-Daniel Bossy (Commune de Martigny – directeur du CMS)

M. Bossy nous apporte les cordiaux messages de la municipalité de la ville du coude du Rhône, Martigny. Il nous fait remarquer que la salle n'a rien à voir avec Dracula, mais avec l'ancien avion militaire, dont un exemplaire trône dans la cours.

Responsable du centre médico-social de Martigny, il remercie tout particulièrement les bénévoles, les gens de l'ombre qui font un travail de fourmi et sans qui rien n'existerait. Tous les professionnels leur sont redevables.

Il conclue en mentionnant que l'apéritif, pour ce qui est des boissons, est offert par la municipalité de Martigny.

12.4. Membre d'honneur

Le comité décide de nommer membre d'honneur Mme Geneviève Schwery.

En 2003 Geneviève Schwery reprend en main un moribond. Le comité Pro Juventute du district de Sierre n'existait plus que par notre membre d'honneur, Mme Elisabeth von Roten. Geneviève a dû reconstituer un comité, réorganiser, rétablir les contacts avec les autorités, les écoles et les instituts du district.

En ayant réussi à s'entourer de bénévoles actifs dans son comité, elle a pu conduire Pro Juventute Sierre, avec succès, à la situation de ce jour.

Lors des Etats généraux, à Lausanne, en 2009 elle fut, comme tant d'autres, surprise et choquée par les propos émis par la direction. Mais consciente que l'action Pro Juventute devait se poursuivre en Valais, elle opta pour la constitution d'une Association valaisanne.

Au comité cantonal elle a apporté sa clairvoyance, son attachement à la jeunesse, son expérience, et a contribué à maintenir Pro Juventute Valais romand sur des bases saines, mais perfectibles.

Elle restera en tant que membre d'honneur de notre Association un exemple pour tous les bénévoles qui poursuivrons l'œuvre de Pro Juventute.

Notre président, Jean-Charles Clavien, lui remet le diplôme de Membre d'Honneur, ainsi qu'un cadeau.

Geneviève, très touchée par cet honneur, se remémore ces belles années... Elle mentionne l'aspect équipe fort agréable du GL de Sierre. Elle fait remarquer l'importance de la fondation elle-même, fondation qu'elle a toujours défendue et tout particulièrement le 147. Elle se réjouit également du fait qu'il n'y a pas trop de paperasse pour les demandes de fonds, ce qui est très important.

L'assemblée la remercie par acclamation pour toutes ces années à œuvrer pour le bien de notre jeunesse.

12.5. Questions, remarques, divers

Aucune question, ni remarque.

12.6. Conclusion

Notre président clôt la séance et propose aux personnes présentes de regarder de près les cartes de vœux réalisées artisanalement et proposées dans notre assortiment de vente 2017.

Martigny, le 20.09.2017 – Christian Ebener